

CHARTRE DE BON VOISINAGE

RÉSIDENCE :

Parce que **vivre en collectivité**,
c'est d'abord **vivre entouré**.

Parce que **vivre tout court**,
c'est bien **vivre ensemble**.

Parce que **vivre en communauté**, c'est **apprendre**
à **comprendre l'autre** et **respecter son voisin**,
cela **nécessite quelques règles**.



Sikoa 

Groupe ActionLogement

l'espace logement, espace de vie



LA CHARTE « DE BON VOISINAGE »


**Est un guide utile au bon déroulement
de la vie en communauté.**

Mise en place en partenariat avec votre bailleur, **SIKOA** et les associations de locataires, cette charte est le moyen d'entreprendre, ensemble, des actions qui visent à améliorer la tranquillité, l'habitat et l'environnement de votre résidence.

En signant,
Vous vous **engagez** pour les autres mais aussi pour vous
à améliorer votre quotidien par des gestes simples.

Respect, tolérance, solidarité, convivialité, hygiène et sécurité.

« Vivre en bons voisins, c'est l'affaire de tous »



**Le respect, par chacun, de ces engagements
est la condition pour bien vivre ensemble
au sein de la résidence.**

ENGAGE-
MENT
N°1

RESPECTONS NOS VOISINS ET NOS RÉSIDENCES

La qualité de votre logement passe par celle
des **escaliers collectifs de l'immeuble** : halls,
escaliers, abords, parkings, espaces verts, ...

**J'éviterai de secouer tapis,
balais ou paillassons
(en logement collectif).**

**Je ne fumerai pas dans
les parties communes
et n'y jetterai pas mes
mégots et autres débris.**



Sikoa 

Groupe ActionLogement
l'espace logement, espace de vie

ENGAGEMENT
N°2

RESPECTONS
LA PROPRETÉ
DES LIEUX

Je respecterai ces espaces en évitant de les salir (uriner, cracher, etc...) ou **de les dégrader par des graffitis ou tags.**

Je ne laverai pas à grande eau mon balcon pour éviter toutes perturbations chez les locataires des étages inférieurs.

Je déposerai mes déchets et ordures dans des sacs poubelle **correctement fermés, dans les locaux et containers prévus à cet effet**, et non à leur pied, ni à l'extérieur, devant la porte de mon logement.

Je ne jetterai pas d'objets ou de débris par la fenêtre, les coursives et balcons (vêtements, couches, mégots, nourriture...).

Pas de dépôts sauvages, rapprochez-vous des déchetteries et consultez votre mairie afin de connaître les jours d'enlèvement des encombrants.

**RESPECTEZ
LE TRAVAIL DU
PERSONNEL
D'ENTRETIEN !**

Toute dégradation faite par un locataire, ses occupants ou visiteurs, sera facturée sur son compte locataire



ENGAGEMENT
N°3

RESPECTONS
LES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

Je veillerai à respecter les équipements collectifs (ascenseurs), les lieux communs (escaliers, halls) ainsi que les espaces verts.

Les halls d'entrée, les coursives, les paliers et les escaliers **ne sont ni des aires de jeux, ni des lieux de rencontre** : je ne laisserai pas mes enfants y jouer, ni mes invités s'y réunir en groupe.

Toute utilisation abusive des ascenseurs est interdite : l'ascenseur se bloquera et tous les résidents seront pénalisés. Ils sont interdits aux enfants de moins de 6 ans non accompagnés.

Les paliers, couloirs et coursives ne sont pas l'annexe de votre cave ou de votre logement... il ne faut pas les confondre avec le local vide-ordures, ni entreposer d'encombrants ou d'objets personnels (poussette, vélo, scooter, matelas, pots de fleurs...).



ENGAGEMENT N°4

PRÉSERVONS LA SÉCURITÉ DE TOUS

Il est interdit de faire des barbecues dans les parties communes et les coursives.

Je laisserai toujours **libre les accès aux pompiers**.

L'accès aux bâtiments est strictement réservé :

- **aux locataires et à leurs visiteurs** (Ces derniers sont placés sous la responsabilité du titulaire du bail). Chaque locataire doit **vérifier que la porte d'entrée est bien fermée derrière lui**, pour éviter toute intrusion extérieure (cambriolage, casse...).

J'éviterai d'étendre mon linge de façon visible sur ma terrasse ou mon balcon.

J'installerai mes pots de fleurs et jardinières du côté intérieur de mon balcon pour éviter tout risque de chute.

« Sa ki pa bon
pou zwa
pa bon pou kanna »

*Ne faites pas à autrui
ce que vous ne voudriez pas
que l'on vous fasse*

ENGAGEMENT N°5

LIMITONS LE BRUIT ET ÉVITONS LE TAPAGE

Gardez à l'esprit que votre sol est le plafond de votre voisin !

Le bruit est à l'origine de la plupart des conflits entre locataires, il convient donc de respecter la tranquillité du voisinage, de nuit comme de jour :

- **En contrôlant le volume sonore** des appareils audiovisuels (télévision, chaîne hifi, vidéo, homecinéma...);
- **En évitant les claquements de portes et/ou de talons ;**
- **En contrôlant les cris et les jeux de vos enfants**, qui ne doivent pas jouer au ballon, deux roues sur les paliers et/ou sur la dalle
- **En évitant les travaux d'entretien ou de bricolages tardifs et/ou matinaux.**

**Une fête ?
Des travaux ?
Vos voisins
apprécieront
d'être informés.**

ENGAGEMENT
N°6

RESPECTONS LES RÈGLES DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION



- Je circulerai, le plus lentement possible afin d'éviter tout accident
- Je respecterai les emplacements des personnes en situation de handicap et les passages piétons.
- Je ne stationnerai pas sur les trottoirs ou de façon à obstruer la circulation
- Je n'effectuerai pas de travaux de mécanique sauvage
- Je ne laisserai pas d'épave ou de véhicule hors d'usage sur les espaces de stationnement

« Dèpi ou ka vinn
o lwen,
bésé son aw »

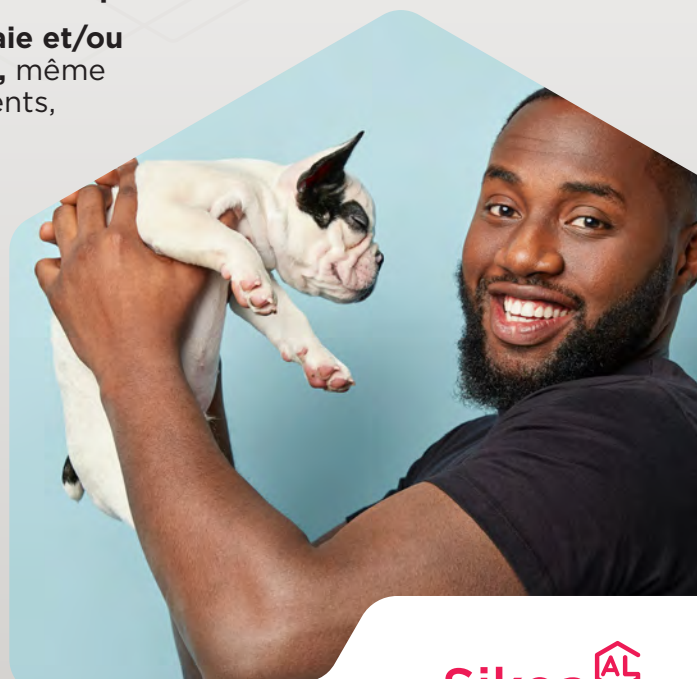
Dès votre entrée dans
la résidence, baissez le son
de votre musique



ENGAGEMENT
N°7

VEILLONS À CE QUE NOS ANIMAUX NE CRÉENT PAS DE NUISANCES

- Je tiendrai mon animal domestique en laisse.
- Je m'assurerai qu'il n'effraie et/ou n'embête pas mes voisins, même en mon absence (abolements, miaulement à répétition).
- Je ramasserai les déjections qu'il pourrait laisser dans les parties communes et/ou sur les accès à la résidence



SIKOA S'ENGAGE À :

- Assurer un suivi de votre résidence,
- Soutenir les initiatives des locataires,
- Présenter la Charte à chaque nouveau locataire,
- Faire intervenir le médiateur dès que nécessaire

Et si la Charte n'est pas respectée... Que puis-je faire ?

Le dialogue est la clé de toute situation difficile.

Choisissez d'abord de discuter calmement avec votre voisin en lui expliquant ce qui vous dérange afin de trouver ensemble une solution satisfaisante.

L'ensemble de cette Charte de bon voisinage est applicable à tous les usagers de la Résidence.

Si le dialogue n'est pas suffisant, vous pouvez alors contacter le médiateur ou le chargé de proximité :

Le Médiateur : **06 90**

Le chargé de proximité : **06 90**

Dans les cas graves, la Police dans la journée ou le soir au **17**, les pompiers au **15**, de préférence depuis un poste fixe. **112** depuis un portable.

Vous avez peut-être des associations de locataires au sein de votre résidence que vous pouvez contacter.

Pour le bien-être de tous, je n'oublierai pas que la vie en collectivité m'oblige à respecter ce règlement.

N'oubliez pas qu'en cas de difficulté, votre voisin est le premier à pouvoir vous porter secours.

ASSISTANCE WEEK-END ET JOURS FÉRIÉS

En cas de problèmes graves dans l'immeuble (incendie, dégât des eaux...) dans les parties communes ou panne de courant généralisée composez le :

05 90 93 44 02

SIKOA, le / /

Prénom

NOM

Réf client :

Signature du ou des locataires :

1 exemplaire pour le locataire et 1 exemplaire pour SIKOA



Je respecterai le Médiateur et me conformerai à ses directives.

Sikoa

Groupe ActionLogement
l'espace logement, espace de vie